

Municipalité

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1002 Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2022

Résolution de M. Daniel Curnier du 5 avril 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les tl ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 avril 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Vincent Rossi et consorts « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les tl? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Daniel Curnier :

« Le CC souhaite que la Municipalité profite de son poids important, notamment au sein du comité de direction des TL pour interdire toute publicité en faveur de biens et services consommant directement ou indirectement des ressources non renouvelables et en particulier de l'énergie d'origine fossile. »

Réponse de la Municipalité

Comme annoncé dans la réponse à l'interpellation de M. Vincent Rossi et consorts, le Conseil d'administration a adopté de nouvelles restrictions publicitaires et les a intégrées dans l'appel d'offres relatif à la publicité sur les véhicules des tl, réalisé en 2021. Suite à cette mise en concurrence, tous les contrats établis entre les tl/leb et la SGA et entrés en vigueur le 1er janvier 2022 excluent les types de publicité suivants sur l'ensemble du territoire publicitaire exploitable:

- la publicité dite « carbonée » pour les compagnies aériennes et pour les véhicules à motorisation 100% thermique;
- la publicité pour le crédit à la consommation ;
- la publicité pour les jeux d'argent et les maisons de jeux basées en dehors de la Suisse.

Les tl/leb et la SGA ont de plus décidé d'identifier de concert et cas échéant de refuser toute publicité connexe à ces sujets sensibles.

₹ Ville de Lausanne

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique Natacha Litzistorf



Le secrétaire Simon Affolter